

Zeitschrift: Hebamme.ch = Sage-femme.ch = Levatrice.ch = Spendrera.ch
Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband
Band: 108 (2010)
Heft: 7-8

Rubrik: Actualité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sage-femme.ch recherche

Des sages-femmes seniors

Vous le savez sans doute déjà: pour son numéro de décembre 2010, Sage-femme.ch donne la parole aux aînées, celles d'entre vous qui sont en fin de carrière ou qui sont déjà à la retraite depuis plus ou moins longtemps.

Il s'agira de porter un regard sur la situation actuelle des sages-femmes (nouvelles techniques, nouvelles pratiques, formation HES, etc.) en fonction de ce que vous sentez ou ressentez aujourd'hui, mais surtout en fonction de ce que vous

vécu vous-même au cours de votre carrière professionnelle.

Les anecdotes, critiques et réflexions sont donc les bienvenues.

Vous qui accepteriez d'être interviewée, ou vous qui auriez du plaisir à prendre vous-même la plume, faites-moi signe sans tarder.

D'avance, je vous en remercie,

Josianne Bodart Senn

[j.bodartsenn@](mailto:j.bodartsenn@sage-femme.ch)

sage-femme.ch

Tél. 022 364 24 66

Hewlett Packard

Nouvelle offre spéciale pour les membres de la FSSF

En collaboration avec Hewlett Packard, la FSSF peut désormais offrir à ses membres une nouvelle prestation: des prix spéciaux et exclusifs sur les ordinateurs, portables, imprimantes, équipements et autres accessoires. Vous ne pouvez bénéficier des prix spéciaux qu'en commandant en ligne sur Internet et en payant par carte de crédit. Les articles faisant partie de l'offre spéciale

sont prévus pour un usage personnel et ne peuvent être vendus à des tiers.

Pour pouvoir entrer dans le domaine protégé sur le site Internet, veuillez vous adresser au Secrétariat central FSSF info@sage-femme.ch – 031 332 63 40, ou via www.sage-femme.ch > «Domaine pour les membres» > «Offres»

Secrétariat central FSSF.

Procréation médicalement assistée

Augmenter les chances d'obtenir un embryon sain

Le Conseil fédéral a décidé de remanier le projet de modification de la loi sur la procréation médicalement assistée. Les changements visent à augmenter les chances d'obtenir un embryon sain et à améliorer la protection de la santé des femmes concernées. Ils répondent aux résultats de la procédure de consultation qui avaient montré un appui à

l'autorisation du diagnostic préimplantatoire (DPI) mais également un rejet des conditions-cadres perçues comme trop restrictives. Le nouveau projet nécessite une modification de la Constitution ainsi qu'une nouvelle procédure de consultation

Source: Communiqué de presse, www.news.admin.ch, 26 mai 2010

Dépistage du cancer du sein

Deux fois plus de bénéfiques que de dommages

Une nouvelle étude montre que, pour chaque femme traitée inutilement du cancer du sein sur la base des résultats d'une mammographie, deux femmes sont sauvées par cette mesure préventive. Sans elle, elles seraient mortes du cancer du sein. Cette étude contredit une autre étude anglaise, qui compare les bénéfiques et les dommages causés par un dépistage généralisé du cancer du sein.

Il n'existe toutefois aucune méthode de test fiable pour savoir si une femme est atteinte

du cancer du sein ou non, et des faux positifs surgissent toujours. Sur la base de leurs résultats, les chercheurs ont malgré tout établi que les bénéfiques du dépistage du cancer du sein sont largement supérieurs aux dommages causés par les faux positifs.

L'estimation du nombre de sur-diagnostic était de 4,3 pour 1000 femmes en Suède et de 2,3% au Royaume-Uni sur une période de 20 ans.

Source: Zosia Kmietowicz. Breast screening benefits twice as many women as it harms, shows new analysis, BMJ 10 avril 2010.

Formation continue

«Pratique professionnelle, promotion de la santé et recherche favorable à la diversité»

Dès fin septembre, la HECV-Santé à Lausanne propose un module de formation continue dans le cadre du Master Européen pour sages-femmes 2010-2011. Ce module peut également être suivi en tant que formation continue hors Master. Le module est enseigné à distance (Internet). Les sages-femmes soignent une population diversifiée depuis

toujours. Aujourd'hui, la diversité atteint, grâce aux migrations et à la globalisation, une ampleur inédite. Dans ce module, vous approfondirez vos connaissances et compétences pour aborder les dimensions socioculturelles de votre activité.

Information et inscription: Patricia Perrenoud, professeure HES, pperreno@hecv-sante.ch

Un nouveau nom pour l'ISPA

«addiction info suisse»

Début mai 2010, l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA) a changé de nom, pour se présenter sous une nouvelle identité: addiction info suisse.

Cette nouvelle dénomination reflète l'élargissement de la mission de l'ISPA. Au fil des années, celle-ci s'est ouverte à toute la complexité thématique des addictions. Cette dénomination plus brève vise également à garantir une meilleure perception, notamment dans l'intérêt des personnes souffrant d'un pro-

blème d'addiction et de leurs familles. A l'occasion du changement de nom, le site Internet se voit doté d'une nouvelle adresse: www.addiction-info.ch. Les adresses e-mail présenteront l'extension @addiction-info.ch. Les numéros de téléphone et les interlocuteurs resteront inchangés.

Assemblée mondiale de la santé

Un code de pratique en matière de recrutement de personnel de santé

Le 20 mai 2010, l'Assemblée mondiale de la santé a approuvé à Genève le code de pratique de l'OMS en matière de recrutement de personnel de santé. Un cadre global est désormais fixé pour combattre la pénurie catastrophique de personnel

de santé à travers le monde. La Suisse se doit maintenant d'appliquer les recommandations de ce code. Le Réseau Medicus Mundi Suisse (MMS) se réjouit de cette décision.

Source: Communiqué de presse MMS, 21.5.10.

Année 2009

Les interruptions de grossesse en baisse

En 2009, 10629 interruptions de grossesse ont été annoncées en Suisse. 5% d'entre elles concernent des femmes résidant à l'étranger et 95% des femmes résidant dans notre pays. Pour les femmes domiciliées en Suisse, cela correspond à un taux de 6,4 interruptions

pour 1000 femmes âgées entre 15 et 44 ans ou de 129 interruptions pour 1000 naissances. Depuis 2004, on constate une légère tendance à la baisse du taux d'interruptions de grossesse.

Source: Communiqué de presse OFS, 14.6.2010.

Allaitement et travail

Encore au bon vouloir des employeurs

Allaiter au travail, c'est possible, prévu par la législation et encouragé par les autorités. Mais dans les faits, la poursuite de l'allaitement après le congé maternité dépend du bon vouloir des employeurs.

Deux motions ont été déposées le 17 juin 2010 au Parlement par la vice-présidente de Travail.Suisse, la conseillère nationale Josiane Aubert (PS/VD), et par sa collègue Maria Roth-Bernasconi (PS/GE), pour combler les lacunes de la loi et garantir aux femmes qui le souhaitent un allaitement sans soucis sur le lieu de travail.

Assurer un revenu à la mère pendant l'hospitalisation de son nouveau-né

Un postulat a en outre été déposé au Conseil des Etats par la socialiste genevoise Liliane Maury Pasquier qui s'inquiète du revenu des femmes dont le nouveau-né doit être hospitalisé plus de trois semaines. En effet, dans un tel cas, la femme

peut demander un report de son droit aux allocations de maternité. Durant cet intervalle, alors qu'elle n'a pas le droit de travailler, l'employée ne touche pas forcément son revenu. Un jugement du Tribunal des Prud'hommes de Genève a certes obligé un employeur de le faire en 2007, mais l'unité de doctrine n'est pas garantie au niveau suisse. Le postulat déposé demande au Conseil fédéral d'étudier les différentes possibilités de modifier la loi pour éviter à l'avenir que la femme soit pénalisée au niveau financier alors qu'elle doit vivre par ailleurs une situation personnelle très difficile.

Source: Communiqué de presse Travail Suisse du 17 juin 2010.



Bâle, 21 au 23 octobre 2010

Congrès ILCA VELB

La Fondation suisse pour la promotion de l'allaitement maternel annonce son prochain Congrès «Protéger et soutenir l'allaitement» qui aura lieu à Bâle du 21 au 23 octobre 2010.

Pour plus d'information: www.stiftungstillen.ch

Allaitement maternel

La bactérie *Lactobacillus reuteri* a un effet apaisant

La majorité des médecins préconise l'allaitement du nourrisson pour de nombreuses raisons: le lait maternel contient les nutriments en quantités adaptées au système digestif fragile du nouveau-né, les anticorps contenus dans le lait confèrent une défense immunitaire dont le nourrisson est dépourvu et la mère et son nouveau-né partagent un moment privilégié.

En plus de tout cela, une équipe canadienne a montré qu'une bactérie présente dans le lait maternel, *Lactobacillus reuteri*, aurait un effet apaisant sur les muscles du système digestif. La présence de cette bactérie dans l'intestin aurait pour conséquence de réduire les symptômes de divers troubles comme les inflammations du tube digestif ou la constipation. Les nourrissons, souvent sujets

à des troubles de cet ordre, bénéficient alors naturellement de l'aide du microorganisme. Les résultats ont été obtenus grâce aux tests effectués sur des morceaux d'intestin prélevés sur des souris. Ces intestins ont été mis en contact avec de l'eau contenant des *Lactobacillus reuteri* et les contractions musculaires des tissus en contact avec les bactéries ont été mesurées avant, pendant et

après contact. Une autre espèce de bactérie a également été testée mais seule *Lactobacillus reuteri* diminue l'activité musculaire de l'intestin dès les minutes qui suivent le contact. Cette bactérie administrée aux prématurés permettait de diminuer la colonisation de l'intestin par une autre bactérie, *Candida*, responsable de troubles digestifs.

Source: Futura sciences, 5 juin 2010.